

Codes, lois et décrets : la

Depuis la création de la peine de prison et l'adoption du Code pénal, la politique pénitentiaire française a connu de nombreuses réformes, visant au fil du temps à humaniser l'incarcération, et avec l'objectif de réinsérer les détenus. En théorie tout du moins...

PAR JEAN-MICHEL ARMAND

**25 septembre-
6 octobre 1791**

Adoption par l'Assemblée nationale législative de l'ensemble des articles du code criminel (Code pénal). L'adoption de ce code abroge, de facto, toutes les ordonnances criminelles en vigueur dans l'Ancien Régime.

Octobre 1795

Création de l'administration des prisons. Elle est placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et le restera jusqu'en 1911.

25 octobre 1795

Adoption du Code des délits et des peines par la Convention nationale. Il traite surtout de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale. Les députés font le choix de lui donner le nom du traité publié par Cesare Beccaria dont les idées ont guidé le choix des nouvelles pénalités.

9 avril 1819

Création de la Société royale pour l'amélioration des prisons, laquelle publiera de nombreuses enquêtes sur l'état des prisons du royaume.



CCO PARIS MUSÉES/MUSÉE CARNAVALET-HISTOIRE DE PARIS

Philanthropie Présidée par le duc d'Angoulême (ci-dessus) de 1819 à 1830, la Société royale pour l'amélioration des prisons préconise des réformes du régime carcéral.

28 avril 1832

Loi de réforme du Code pénal sur, notamment, l'extension de la possibilité des circonstances atténuantes dans toute affaire criminelle; et l'abolition de la marque, de l'ablation du poing (pour les parricides), du carcan et du pilori.

1^{er} janvier 1833

Publication de l'ouvrage de Gustave de Beaumont et d'Alexis de Tocqueville (*lire p. 44-45*) sur le système pénitentiaire aux États-Unis et son application en France. Recommandation d'un système dit «pennsylvanien»: enfermement individuel de jour comme de nuit. D'autres lui préfèrent le système dit

«auburnien», où les détenus sont réunis en journée dans des ateliers mais isolés la nuit. La question fera débat tout au long du XIX^e siècle.

30 octobre 1841

Règlement général des prisons départementales (maison d'arrêt, de justice et de correction). Premier grand texte décrivant la composition du personnel, selon l'importance de l'établissement.

5 août 1850

Loi Corne sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus. Elle généralise le placement des enfants délinquants dans les colonies pénitentiaires.

détention se discipline

27 mars 1852

Décret sur la transportation en Guyane française des condamnés aux travaux forcés, détenus dans les bagnes.

5 juin 1875

Loi prescrivant l'enfermement individuel dans les prisons départementales.

27 mai 1885

Loi sur la relégation des récidivistes [internement à vie dans les colonies ou possessions françaises, loin du sol métropolitain, ndlr].

14 août 1885

Loi sur les moyens de prévenir la récidive: création de la libération conditionnelle, toujours en vigueur aujourd'hui.

26 mars 1891

Loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines: instauration du sursis simple, cinq ans à dater du jugement.

13 mars 1911

Décret rattachant l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice.

22 juillet 1912

Loi instaurant les tribunaux pour enfants et adolescents, et sur la liberté surveillée. Irresponsabilité pénale en dessous de 13 ans.

23 septembre 1926

Suppression de 218 «petites» prisons.

17 juin 1938

Décret-loi supprimant la transportation des condamnés aux travaux forcés. La peine de travaux forcés sera désormais exécutée dans une maison centrale avec obligation au travail.

24 juin 1939

Décret supprimant les exécutions publiques (devant les prisons depuis 1870). Elles se feront dorénavant dans l'enceinte des établissements.

1945

Réforme dite «Amor» (du nom du nouveau directeur de l'administration pénitentiaire). Quatorze points de réforme pour parvenir prioritairement à l'amendement et au reclassement social des condamnés.

1^{er} février 1946

Création des comités d'assistance et de placement des libérés. Les CAPL ont pour mission de surveiller les libérés conditionnels et d'aider les libérés définitifs qui le souhaitent.

31 mai 1952

Circulaire organisant le statut du service social des prisons qui regroupe l'ensemble de ses tâches. Officialisation des CAPL.

23 décembre 1958

Ordonnance modifiant le code de procédure pénale: création du sursis à l'emprisonnement avec mise à l'épreuve. Légalisation des mesures d'aménagement de peine (semi-liberté, permission de sortie).

1968

Ouverture à Fleury-Mérogis (Essonnes) du plus grand centre pénitentiaire d'Europe, prévu pour recevoir 3 500 détenus.

1971

Une centaine d'incidents secouent les prisons françaises: refus de réintégration des cellules, feux de cellules, protestations collectives...

19 juillet-5 août 1974

Violentes mutineries dans 130 prisons: détenus sur les toits, incendies etc. mais aucune agression sur les personnels.

Août 1974

Ensemble de réformes engagées suite aux émeutes de l'été: assouplissement du régime disciplinaire, autorisation

d'abonnement à certains journaux, droit de porter cheveux plus longs, barbes ou moustaches, possibilité de détenir un poste de radio en cellule...

Mai 1975

Parution de *Surveiller et Punir* de Michel Foucault (*lire p. 64*).

1981

Avec l'abolition de la peine de mort, la peine privative de liberté devient la peine maximale de référence.

1987

Pour faire face à la surpopulation carcérale, mise en œuvre du programme de construction de 13 000 places nouvelles en prison à gestion mixte (public/privé).

1994

Loi dite de «perpétuité réelle» instituant la perpétuité incompressible pour les auteurs de crimes sexuels sur des mineurs de moins de 15 ans.

2000

Rapport du Sénat sur l'état des prisons: une honte pour la République, surpopulation pénale, inégalité de traitement des détenus, difficultés rencontrées par l'administration pénitentiaire...

24 novembre 2009

Promulgation de la loi pénitentiaire qui garantit aux détenus l'usage de certains droits: droit au travail, à la formation... La loi prévoit plusieurs dispositions visant à développer les alternatives à la détention provisoire et les aménagements de peine. Un code de déontologie est élaboré à l'usage des personnels pénitentiaires.

Juillet 2025

Entrée en service de la première prison de haute sécurité, à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), annoncée par le ministre de la Justice, Gérald Darmanin. Marque la mise en œuvre de la loi sur le narcotrafic du 13 juin 2025. 